

Réunion bilatérale avec le DG

Suite aux élections professionnelles d'octobre, le Directeur général, Patrick Gandil, a souhaité recevoir en bilatérale les 5 organisations syndicales représentatives de la DGAC.

Une délégation de FO (D. Pennes, P. Gaubert, P. Meybon, V. Bachelier, O. Richard, J.L. Benesse) a été reçue le 22 novembre.

Voici les principaux points abordés durant ces 3 heures d'échanges.

1) **RGPP :**

Nous avons à nouveau souligné les problèmes de fonctionnement que pose la réduction des effectifs dans de nombreux services. Toutes les missions ne peuvent plus être rendues correctement.

FO a demandé au DG qu'une réunion spéciale de tous les CT locaux soit consacrée à ce sujet important. Il est temps de faire le point dans tous les services et de fixer des priorités claires pour les missions et la façon de les exécuter. Une synthèse pourrait ensuite être effectuée au niveau du CT DGAC.

Réponse du DG : plutôt favorable à cette proposition mais souhaite au préalable recueillir l'avis de toutes les OS.

F. Massé a indiqué que 960 emplois (sur 12000, soit 8%) auront été supprimés à la DGAC entre 2007 et 2013. Cela lui semble « absorbable » à condition de savoir améliorer les organisations et fixer des priorités.

FO a confirmé son opposition à la RGPP qui dégrade le service rendu et les conditions de travail des personnels.

2) **Mesures sociales vers les personnels (retour catégoriel) :**

Le gouvernement s'est engagé à ce que 50% des économies réalisées avec les baisses d'effectifs permettent de financer des mesures sociales en faveur des personnels. Or depuis début 2010 (échec du protocole), aucune mesure nouvelle n'a été prise en faveur des personnels. Il est grand temps d'y remédier.

FO a demandé au DG d'organiser une réunion en janvier avec toutes les OS pour faire le point sur les mesures qui seront mises en place en 2012. Nous attendons des mesures statutaires (repyramidage des corps administratifs de cat B et C, nouvel espace statutaire pour les Assistants d'administration, réforme statutaire des TSEEAC...) et indemnitaires (voir §4).

Réponse du DG :

Le retour catégoriel a été « budgété » en 2012 et il souhaite le mettre en œuvre rapidement avant une éventuelle nouvelle négociation protocolaire à l'automne 2012.

F. Massé doit prochainement rencontrer la DGAFP pour faire le point sur les mesures prévues.

3) Budget DGAC :

FO a rappelé son inquiétude sur le niveau d'endettement de la DGAC (1,2 Md € sur un budget annuel de 2 Mds) qui continue de croître depuis de nombreuses années. FO demande que la totalité de la Taxe Aviation Civile (contre 80% seulement en 2012) soit affectée au budget annexe. Nous avons demandé qu'une réunion d'information soit organisée en janvier sur le bilan 2011 et les perspectives pour 2012.

Réponse du DG :

Le budget 2012 de la DGAC doit être examiné au Sénat ce vendredi. Après 2 années (2009 et 2010) très compliquées à cause de la baisse du trafic due à la crise, la situation de notre trésorerie s'est un peu améliorée en 2011 (reprise du trafic : +6%). Toutefois, il convient d'être prudent pour 2012 à cause du contexte économique très difficile et des problèmes rencontrés par la compagnie Air France qui est la principale contributrice pour le budget annexe.

Avec les baisses d'effectif, la masse salariale de la DGAC est désormais « maîtrisée » mais le budget de la DGAC est encore structurellement déficitaire d'une centaine de millions d'euros chaque année. La DGAC n'a d'autre choix que de recourir à l'emprunt pour équilibrer le budget. Cela creuse l'endettement. M. Charles de Courson, rapporteur du budget DGAC à l'Assemblée, a proposé récemment de passer progressivement à 100% le montant de la TAC versée au budget annexe, mais il faudrait alors trouver les 70 millions manquants pour le budget général de l'Etat...

P. Gandil a indiqué que la DGAC devait continuer à réduire certains coûts : il a notamment cité le coût :

- des services de contrôle sur les petits terrains desservis par une seule compagnie (Ryanair notamment),*
- de certaines fonctions tenues par les IESSA qui pourraient être confiées à des ouvriers d'Etat.*

4) GT indemnitaire :

Comme nous l'avons déjà fait lors des CTP DGAC de juin et septembre, nous avons redemandé au DG une mesure indemnitaire significative pour l'ensemble des personnels au titre du retour catégoriel pour les années 2010 et 2011. FO demande que cette mesure soit mise en paiement au 1er trimestre 2012. Cela conditionne, notamment, la poursuite de notre participation aux différents GT indemnitaires.

Nous avons également souligné que les réformes des régimes indemnitaires des personnels administratifs (PFR) et techniques ne pourraient pas se faire à coûts constants. Le calage des nouveaux montants devra se faire dans le cadre de la prochaine négociation protocolaire pour une mise en œuvre au 1er janvier 2013.

Réponse du DG :

Il confirme qu'une enveloppe budgétaire est prévue en 2012 pour des mesures indemnitaires. Une première mesure au titre du retour catégoriel pour 2010 et 2011 (années où les primes servies aux corps techniques ont été gelées) pourrait être mise en place au 1er trimestre 2012. Par contre, le DG considère qu'une nouvelle indexation des primes sera difficile à mettre en place et il a également confirmé que les réformes indemnitaires ne pourront pas se faire à coûts constants et qu'elles devraient être finalisées pour début 2013.

5) Etats généraux encadrement :

Nous avons rappelé notre souhait que ces EG permettent de préparer une réforme statutaire ambitieuse des cadres et experts de la DGAC. La mise en place d'un grade à accès fonctionnel HEA est une priorité pour nous même si certains syndicats ultra corporatistes ne le veulent pas.

Réponse du DG :

Les états généraux des cadres et experts sont un processus important et les aspects statutaires seront l'un des grands dossiers du prochain protocole.

FO veillera à ce qu'aucuns cadres ou experts quel que soit le corps ne soient oubliés.

6) Nouveaux statuts des PN :

FO a rappelé au DG que si l'arrêté et le décret ont bien été publiés, les arrêtés complémentaires et l'instruction de gestion n'étaient toujours pas finalisés. Nous avons pourtant apporté des remarques auprès du responsable de ce dossier au SG en juillet et août dernier, afin de faire avancer la rédaction des documents. Ces remarques sont restées lettre morte, malgré une nouvelle intervention récente. FO a demandé une finalisation rapide et la création d'un nouveau GT pour étudier les évolutions rendues nécessaires par le temps perdu.

Suite à l'embauche sous forme de contrat 84-16 en CDD de 4 EPL, FO a demandé au DG que le mode de recrutement normal des PN se fasse sous statut PN.

Réponse du DG :

Le DG a demandé au SG que l'instruction de gestion soit finalisée fin janvier 2011 et que soit fait un point sur la politique de recrutement. Il nous a confirmé que le cas des 4 EPL était exceptionnel et qu'il fallait bel et bien avoir recours pour les autres recrutements au statut PN. Le DG recevra par la suite FO comme il s'y était engagé en janvier dernier (il aura fallu quant même un an pour tout finaliser).

7) Amélioration de l'emploi des agents contractuels :

FO, majoritaire chez les agents non titulaires, s'est félicité de la constitution d'un groupe de travail sous l'égide de SDP dans la perspective de l'application de la loi de titularisation des agents contractuels en cours d'examen législatif. Pour autant, FO a demandé que la convention de gestion en faveur de ces personnels prenne mieux en compte le déroulement de carrière et la mobilité des agents contractuels qui ne pourront pas bénéficier de ce dispositif social.

Sur ce point le DG a pris acte du travail parlementaire en cours, et a validé avec le Secrétaire général la garantie et l'amélioration de la convention de gestion 84-16.

8) Dialogue social :

FO a demandé que, conformément à la loi du 05/07/2010 relative au dialogue social dans la Fonction publique, seules les OS représentatives siègent dans les CT et les GT qui en sont issus. Nous avons demandé que la convention nationale de dialogue social soit revue pour tenir compte du résultat des élections d'octobre.

Réponse du DG :

Sa position est la suivante pour ce qui concerne l'application de la nouvelle loi :

- Dans les CT, ne doivent être présentes que les OS ayant obtenu des sièges lors des élections. Idem pour les GT généraux issus des CT.*
- Pour les GT ne concernant que certains corps, seront également conviées les OS détenant un siège dans les CAP des corps en question.*

Sur les moyens syndicaux, une discussion avec les OS sera organisée dès que le nouveau décret FP relatif aux moyens syndicaux aura été publié (fin 2011).

9) Dossiers européens :

➤ FABEC :

Le DG a indiqué que la question de l'organisation institutionnelle (à l'origine des importants mouvements sociaux en 2010) n'était plus d'actualité ...même si elle n'est pas abandonnée.

FO a rappelé son attachement à la construction d'un FABEC de type coopératif et à une DGAC unie au sein de la fonction publique de l'Etat.

Plusieurs dossiers en cours sont à suivre attentivement car ils seront structurants pour l'avenir :

➤ Les objectifs de performances des prestataires de services NA :

Ils ont été fixés par la Commission européenne pour la période 2012/2015 et sont ambitieux.

➤ Les redevances :

Il est pour l'instant impossible d'avoir un taux unique de redevance pour la zone FABEC faute d'accord entre les Etats sur l'organisation institutionnelle (prestataire unique) ou sur une caisse de compensation. Les prestataires ont prévu de poursuivre la baisse des taux pour les années à venir mais la Commission souhaite un effort supplémentaire.

➤ L'avenir du centre de Maastricht :

Un travail a été lancé pour trouver un nouveau cadre institutionnel à ce centre dont la gouvernance pourrait être confiée au Conseil des Etats du FABEC.

L'Allemagne préconise un statut de droit privé pour Maastricht. La France s'y oppose mais elle est un peu isolée au sein du FABEC...

➤ EASA :

Nous avons évoqué le prochain audit que l'EASA doit réaliser auprès de la DSAC sur la surveillance des prestataires de la NA. C'est une première et il faudra être attentif aux conclusions du rapport.

Le DG ne croit pas à une évolution à moyen terme de la répartition des rôles entre l'EASA et les autorités nationales de surveillance. Cela aurait un impact sur le budget européen qui est surveillé de près par les Etats.